

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2017/1152 de la Commission du 2 juin 2017 établissant une méthode de détermination des paramètres de corrélation nécessaires pour tenir compte de la modification de la procédure d'essai réglementaire en ce qui concerne les véhicules utilitaires légers et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 293/2012**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 175 du 7 juillet 2017)*

Page 649, à l'article 8, second alinéa:

*au lieu de:* «L'article 8, points 4) et 5), s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.»

*lire:* «L'article 7, points 4) et 5), s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.»

---